PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 5 mars 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Manon Morin, Laurie Soulard, Ghislain Brunet, Patrick Morin et Mathieu Bellerive.

Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Eric Fournier et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance.

2018-03-052 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE: L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DILIOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018
- 4. PRÉSENTATION DU PROJET COUR D'ÉCOLE ÉCOLE DAGENAIS PAVILLON DE COLOMBOURG
- 5. Trésorerie
- 5.1 Approbation des comptes à payer :
 - Liste des comptes au montant de 305 788,09 \$;
 - Liste des salaires au montant de 53 275,44 \$.
- 6. CORRESPONDANCE
- 6.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois de février 2018;
- 6.2 Dons, commandites et partenariats;
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 8. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION
- 8.1 Dépôt du formulaire DGE-1038;
- 8.2 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 54 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);
- 8.3 Adoption de la tarification pour la location de salle;
- 8.4 Adoption de la Politique en matière de santé et sécurité au travail;
- 8.5 Adoption de la Politique de déclaration des lésions professionnelles;
- 8.6 Adoption de la Politique d'assignation temporaire;
- 8.7 Adoption du règlement No 18-254 abrogeant et remplaçant le règlement No 16-224 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Macamic;
- 8.8 Adoption du règlement No 18-255 sur la régie interne des séances du conseil municipal;
- 8.9 Avis de motion et présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 16-217 afin de réduire le montant de la dépense et l'emprunt de 1 185 800 \$ à 896 444 \$ et diminuer le montant de l'affectation de la subvention accordée pour la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 2018 de 815 300 \$ à 525 944 \$;
- 9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 9.1 Appui aux projets dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- 10. TRAVAUX PUBLICS
- 10.1 Soumissions pour des travaux de réfection du 2^e-et-3^e Rang Ouest, Chemin de ceinture du Lac et de la Route Macamic-Chazel;
- 10.2 Avis de motion et présentation d'un règlement décrétant une dépense de 839 192 \$ et un emprunt de 839 192 \$ pour des travaux de réfection du 2^e-et-3^e Rang Ouest, Chemin de ceinture du Lac et de la Route de Macamic-Chazel;
- 11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE
- 11.1 Signataire pour l'attestation de classification du camping municipal;

- 11.2 Contribution au projet cour d'école piste cyclable;
- 11.3 Fin des activités du bingo Macamic S'amuse;
- 11.4 Adoption de la tarification pour le camp de jour;
- 11.5 Adoption de la tarification pour la location de terrain de camping;
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 12.1 Adoption du rapport d'activités 2017 du Service incendie de Macamic:
- 12.2 Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;
- 13. RAPPORT DES COMITÉS
- 14. AFFAIRES NOUVELLES
- 14.1 Suivi de la demande d'exploitation d'une carrière sur la montage à Fred (Lina Lafrenière);
- 14.2 Représentant au sein de l'OMH (Laurie Soulard);
- 14.3 Suivi de l'envoi d'une lettre pour interdiction de nourrir des oiseaux (Patrick Morin);
- 14.4 Frais de stationnement au Centre Saint-Jean (Suzie Domingue);
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

Les points 8.4, 8.5, 8.6, 14.1, 14.3 et 14.4 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal. Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, et renoncent à sa lecture.

2018-03-053 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE <u>DU 5 FÉVRIER 2018</u>

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE: Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

4. PRÉSENTATION DU PROJET COUR D'ÉCOLE – ÉCOLE DAGENAIS-PAVILLON DE COLOMBOURG

Madame Nathalie Laprise présente au conseil le projet d'aménagement de la cour de l'école Dagenais – Pavillon Colombourg. La cour d'école étant située sur le terrain voisin à la salle communautaire, les modules de jeux pourraient également être utilisés par les familles du secteur. À cet égard, il serait intéressant que la Ville de Macamic autorise l'installation de certains modules de jeux ainsi que d'une clôture sur son terrain. Une demande de contribution financière est adressée à la Ville de Macamic en plus d'une demande pour l'utilisation de la salle communautaire du secteur pour une activité de levée de fonds.

La mairesse, Lina Lafrenière l'informe que le conseil discutera de ce projet dans une séance de travail et l'informera de la décision par la suite.

5. TRÉSORERIE

2018-03-054

5.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE: Les listes suivantes soient acceptées:

- Liste des comptes au montant de 305 788,09 \$;
- Listes des salaires au montant de 53 275,44 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

6. CORRESPONDANCE

6.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de février 2018.

2018-03-055

6.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE: Les demandes ci-dessous soient refusées:

- La Chrysalide;
- CPE Bout d'Chou

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

8. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

8.1 DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE-1038

2018-03-056

8.2 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 54 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE: Conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-057

8.3 ADOPTION DE LA TARIFICATION POUR LA LOCATION DE SALLE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les prix pour la location de salle soient les suivants :

	Unité	Prix (taxes incluses)
Centre Joachim-Tremblay		
Salon des anciens (membres)	\$ / jour	75 \$
Salon des anciens (non membres)	\$ / jour	150 \$
Salle de conférence	\$ / jour	50 \$
Salle communautaire (demi)	\$ / jour	200 \$
Salle communautaire (complet)	\$ / jour	350 \$
Surface de patinoire, aires de service et de circulation	\$ / jour	750 \$
Frais d'accès à la cuisine Salle communautaire	\$ / jour	50 \$
Salle communautaire Secteur Colombourg		
Salle communautaire	\$ / jour	150 \$
Frais d'accès à la cuisine Salle communautaire	\$ / jour	50 \$
Hôtel de ville de Macamic		
Salle de conférence (2e étage)	\$ / 4 h	50 \$
Salle du conseil (sous-sol)	\$/ 4 h	75 \$
Location de matériel Centre Joachim-Tremblay		
Table ronde et/ou rectangulaire	\$ / unité	10 \$
Chaise	\$ / unité	1 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-058

8.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 18-254 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 16-224 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MACAMIC

Attendu qu'un avis de motion du règlement no 18-254 a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 5 février 2018;

Attendu que conformément à la loi, le projet de règlement no 18-254 a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 février 2018;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

QUE: Le règlement no 18-254 « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement no 16-224 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Macamic » soit adopté.

Le règlement est consigné dans le livre des règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-059

8.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 18-255 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Attendu qu'un avis de motion du règlement no 18-255 a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 5 février 2018;

Attendu que conformément à la loi, le projet de règlement no 18-255 a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 février 2018;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

QUE : Le règlement no 18-255 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal » soit adopté.

Le règlement est consigné dans le livre des règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-060

8.9 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-217 AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 1 185 800 \$ À 896 444 \$ ET DIMINUER LE MONTANT DE L'AFFECTATION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014 – 2018 DE 905 496 À 525 944 \$______

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 16-217 afin de réduire le montant de la dépense et l'emprunt de 1 185 800 \$ à 905 496 \$ et diminuer le montant de l'affectation de la subvention accordée pour la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 – 2018 de 905 496 à 534 996 \$.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018-03-061

9.1 APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PDAF)

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE le Groupement forestier coopératif Abitibi désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : élagage en forêt privée;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE: La Ville de Macamic appuie les projets présentés par le Groupement forestier coopératif Abitibi dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) sur les lots suivants :

- Lot 4 049 123
- Lot 4 049 333
- Lot 4 049 120
- Lot 4 050 472
- Lot 4 049 265
- Lot 4 049 075

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

10. TRAVAUX PUBLICS

2018-03-062

10.1 SOUMISSIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2^E-ET-3^E RANG OUEST, CHEMIN DE CEINTURE DU LAC ET DE LA ROUTE MACAMIC-CHAZEL

Soumissions reçues:

Lamothe Division de Sintra
 Galarneau Entrepreneur Géréral
 Entreprise Gaétan Jolicoeur
 703 926,76 \$ plus taxes
 729 541,62 \$ plus taxes
 834 785,19 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE: La Ville de Macamic retienne la soumission de Lamothe Division de Sintra au montant de 703 926,76 \$ plus taxes pour la pose d'asphalte à différents endroits sur le territoire de la ville.

QUE: Lesdits travaux seront effectués conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ainsi qu'à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) du règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-063

10.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 839 192 \$ ET UN EMPRUNT DE 839 192 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2^E-ET-3^E RANG OUEST, CHEMIN DE CEINTURE DU LAC ET DE LA ROUTE DE MACAMIC-CHAZEL

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Bellerive, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 839 192 \$ et un emprunt de 839 192 \$ pour des travaux de réfection du 2^e-et-3^e Rang Ouest, Chemin de ceinture du Lac et de la route de Macamic-Chazel.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2018-03-064

11.1 SIGNATAIRE POUR L'ATTESTATION DE CLASSIFICATION DU CAMPING MUNICIPAL

Attendu qu'en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (L.R.Q., chapitre E-14.2), la Ville de Macamic doit détenir une attestation de classification pour le terrain de camping;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE: Le directeur général, Éric Fournier soit autorisé à signer pour et au nom de la ville les documents pour l'obtention de l'attestation de classification pour le terrain de camping et à payer les frais reliés à cette attestation.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-065

11.2 CONTRIBUTION AU PROJET COUR D'ÉCOLE – PISTE CYCLABLE

ATTENDU QUE la direction, le personnel, les étudiants et les parents de l'École du Royal-Roussillon – Pavillon Tremblay se sont mobilisés afin de modifier leurs façons de faire et devenir une école championne en saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE l'École du Royal-Roussillon – Pavillon Tremblay souhaite aménager un parcours asphalté dans la cour d'école afin de favoriser l'initiation à certaines activités extérieures (bicyclette, patins à roues alignées, etc.);

ATTENDU QUE le parcours asphalté sera accessible à toute la population et contribuera à accroître la diversité de services;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE: La Ville de Macamic contribue par l'offre de biens et services, d'une valeur estimée à 12 500 \$, à l'aménagement d'un parcours asphalté dans la cour de l'École du Royal-Roussillon – Pavillon Tremblay;

QUE: La Ville de Macamic fournisse les matériaux granulaires de type MG 112 et MG 20 nécessaires à la réalisation du projet;

QUE: Le service des travaux publics de la Ville de Macamic effectue le transport des matériaux d'excavation et des matériaux granulaires de type MG 112 fourni par la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-066

11.3 <u>FIN DES ACTIVITÉS DU BINGO MACAMIC S'AMUSE</u>

ATTENDU QU'un employé de la Ville de Macamic assurait la coordination des activités du bingo hebdomadaire organisé par l'organisme « Bingo Macamic S'amuse »;

ATTENDU QUE les profits de l'organisme étaient redistribués dans la communauté pour des activités de sports et de loisirs;

ATTENDU QU'en raison d'une diminution de l'achalandage, les profits de l'organisme décroissent depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'organisme « Bingo Macamic S'amuse » souhaite mettre fin à ses activités;

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Le poste de responsable du bingo ne soit pas comblé suite au départ à la retraite de madame Lucette Bastien.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-067 11.4 <u>TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR</u>

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE: Les prix pour le camp de jour « Les p'tits castors rusés » pour l'année 2018 soient les suivants :

	Unité	Prix (avant taxes)
Inscription au camp de jour		
Été complet - 1er enfant	\$ / enfant	325,00 \$
Été complet - 2e enfant	\$ / enfant	240,00 \$
Été complet - 3e enfant et autres	\$ / enfant	175,00 \$
Semaine	\$ / enfant	75,00 \$
Semaine - 2e enfant et autres	\$ / enfant	50,00 \$
Inscription au service de garde		
Été complet	\$ / enfant	80,00 \$
Semaine	\$ / enfant	20,00 \$
Période (1 h)	\$ / enfant	2,50 \$
Frais d'annulation et de retard		
Annulation plus d'une semaine avant le		
début	\$ / enfant	25,00 \$
Retard 5 à 15 minutes	\$ / enfant	10,00 \$
Retard 15 à 30 minutes	\$ / enfant	20,00 \$
Retard 30 à 45 minutes	\$ / enfant	30,00 \$
Retard 45 à 60 minutes	\$ / enfant	40,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-068 11.5 TARIFICATION POUR LA LOCATION DE TERRAIN DE CAMPING

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE: Les prix pour la location de terrain de camping soient les suivants:

	Unité	Prix (taxes incluses)
Camping municipal de Macamic		
Location pour la saison estivale		
(mai à septembre)	\$ / terrain	800 \$
Location mensuelle	\$ / terrain	400 \$
Location hebdomadaire	\$ / terrain	150 \$
Location journalière	\$ / terrain	25 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-03-069

12.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE 2017 DE MACAMIC

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport annuel d'activités incendie 2017 de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-070

12.2 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

13. RAPPORT DES COMITÉS

La mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères Laurie Soulard, Suzie Domingue, Manon Morin et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leur comité respectif.

14. AFFAIRES NOUVELLES

2018-03-071

14.2 REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE: La conseillère Laurie Soulard soit nommée pour représenter la Ville de Macamic au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH);

QUE: Cette résolution modifie la partie portant sur le même organisme de la résolution No 2017-12-222 adoptée le 19 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les questions suivantes ont été posées au conseil :

- Monsieur Marc-André Beauchesne désire savoir comment adresser une demande pour inscrire une organisation dans la liste des entreprises et organismes publiée sur le site internet de la Ville;
- Monsieur François Alain demande si la nouvelle tarification pour la location de salle sera publiée sur le site internet de la Ville;

• Monsieur Yohan Chabot demande un suivi concernant les travaux qui seront effectués sur le 10^e-et-1^{er} rang de Colombourg. Ce dernier s'interroge également sur la pertinence de protéger la montagne à Fred et d'empêcher l'implantation d'un projet de carrière.

2018-03-072 16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 30.

ADOPTÉ.	
Lina Lafrenière Mairesse	Eric Fournier Directeur général et secrétaire- trésorier
l'article 53 de la Loi sur les cités	a Ville de Macamic, atteste, conformément à <i>et villes</i> , que la signature du présent procèsutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai ne desdites résolutions.
Lina Lafrenière, mairesse	